EPIDE

Malakoff, le 17 mars 2016

Décision n° 2016-14 portant délégation de signature

La directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Vu le code de la défense, notamment l'article R. 3414-18 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 13 octobre 2014 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu la décision n° 2015-28 du 24 avril 2015 modifiée organisation de la direction générale de l'EPIDE et attributions des directions et services ;

Vu le procès-verbal d'installation de Mme Stéphane Idrac en date du 9 mars 2016,

Décide :

Art. 1er - Délégation est donnée à Mme Stépane Idrac, cheffe du service Communication et Relation publiques, à l'effet de signer, au nom de la directrice générale, tous actes, décisions et pièces de correspondance, dans la limite de ses attributions, et à l'exclusion

- Des engagements de dépenses d'un montant supérieur à 4 000 € HT, ou à 50 000 € HT s'ils découlent d'un marché, et du visa « service fait » sur les factures y afférentes ;

- Des textes normatifs internes à l'établissement.

Art. 2 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision sera publiée sur le site internet de l'établissement.

NATHALIE HANET